

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 552** Subvention à D'Anvers aux Abbesses (18e).

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association D'Anvers aux Abbesses ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9e arrondissement à l'association D'Anvers aux Abbesses, 15 passage Ramy (18e), pour l'organisation de ses Portes Ouvertes en 2012 (simpa 73002, 2012-2012-06068).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture".